

**Rapport du jury- Session 2025**

**CERTICFICATION COMPLEMENTAIRE- Discipline Non Linguistique**

***1er et 2nd degrés***

**Langue espagnole**

Membres du jury – session 2025

Régis DARGNIER, IA IPR Arts Plastiques

Sophie GERBER, IA IPR Physique Chimie

Emmanuel LIANDIER, IA IPR Histoire Géographie

Mohammed NEJJARI, IA IPR Mathématiques

Tania MERCIER, IA IPR LV spécialité espagnol

Myriam TETART, IEN 1er Degré

Jean-Baptiste GAUTHIER, CMI espagnol

Audrey SOULET, CMI espagnol

* **RAPPELS**

Organisé au plan académique, la certification complémentaire DNL est un examen qui s’adresse aux enseignants qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère. Pour rappel, cette certification est obligatoire pour l’enseignement en langue étrangère au sein des SELO (sections européennes et de langues orientales) ; particulièrement recommandée dans le cadre d’un dispositif DNL hors SELO au collège et au lycée et de tout autre dispositif spécifique (classes EMILE, dispositifs d’immersion).

L’examen est constitué d’une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d’un entretien avec le jury, d’une durée de vingt minutes maximum.

L’exposé du candidat prend appui sur sa formation universitaire ou professionnelle. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l’enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l’occasion de stages, d’échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L’entretien qui succède à l’exposé doit permettre au jury d’apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d’enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l’organisation de la DNL. Il doit permettre également au jury d’estimer les capacités du candidat à concevoir et à s’impliquer dans la mise en œuvre d’un cours de discipline non linguistique en langue vivante étrangère.

Le jury dispose du rapport rédigé par **le candidat pour son inscription**.

L’entretien pourra s’effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

**Préalablement à l’examen**, et à la date fixée par le recteur, le candidat remettra un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant *un CV détaillé précisant titres/diplômes obtenus en France ou l’étranger ; les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ; tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

**Eléments à consulter :**

* **Lien vers le site EDUSCOL :** [**https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires**](https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires)**, avec renvois vers la note de service** n° 2019-104 du 16-7-2019, et **l’arrêté** du 23 décembre 2003 (version modifiée)
* Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - ***Oser les langues vivantes étrangères.***
* **Site DNL et immersion de l’académie d’Amiens** (intranet Amiens, régulièrement mis à jour)
* **Statistiques session 2025 (source : DEC)**

**Nombre de candidats inscrits :**

|  |  |
| --- | --- |
| Discipline | Espagnol |
|  |  |
| **Étiquettes de lignes** | **Nombre de N° Candidat** |
| **CCD1 Lang.Etr. DNL Arts Vis.** | **1** |
|  |  |
| **CCD2 Lang.Etr. DNL** | **9** |
| ARTS PLASTIQUES (L1800) | 1 |
| EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (L1900) | 1 |
| HISTOIRE GEOGRAPHIE (L1000) | 2 |
| MATHEMATIQUES (L1300) | 2 |
| SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (L1500) | 3 |
| **Total général** | **10** |

**Détail des décisions :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Étiquettes de lignes** | **Nombre de N° Candidat** |
| **CCD1 Lang.Etr. DNL Arts Vis.** | **1** |
| **admis** | **1** |
|  |  |
| **CCD2 Lang.Etr. DNL** | **9** |
| **admis** | **1** |
| SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (L1500) | 1 |
| **ajourné** | **3** |
| HISTOIRE GEOGRAPHIE (L1000) | 1 |
| MATHEMATIQUES (L1300) | 1 |
| SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (L1500) | 1 |
| **écarté** | **4** |
| ARTS PLASTIQUES (L1800) | 1 |
| EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (L1900) | 1 |
| HISTOIRE GEOGRAPHIE (L1000) | 1 |
| MATHEMATIQUES (L1300) | 1 |
| **désinscrit** | **1** |
| SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (L1500) | 1 |
| **Total général** | **10** |

* **Critères d’évaluation**

L’obtention de la certification complémentaire en DNL ne repose pas uniquement sur la maîtrise linguistique, bien qu’un bon niveau d’expression soit attendu. Elle requiert également une réelle réflexion pédagogique et didactique de la part du candidat. Il est essentiel que ce dernier manifeste un niveau de réflexion approfondie sur la didactique de sa discipline en s’interrogeant sur la pertinence et les enjeux liés à son enseignement dans une langue vivante étrangère. Il ne s’agit en aucun cas de se limiter à une simple traduction d’activités disciplinaires, mais bien de repenser leur mise en œuvre dans une double perspective linguistique et disciplinaire.

Dans ce cadre et selon les textes en vigueur évoqués plus haut est attendue du professeur de DNL la maitrise **des compétences suivantes** :

* La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
* La connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
* l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue
* la maitrise de la langue étrangère au niveau B2 ou C1 selon le contexte d’enseignement. Maniement de la langue courante, maitrise du langage de la classe et du vocabulaire de la discipline ;
* la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
* la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ; la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
* la connaissance des différents programmes de mobilités et labels ;

**pour**:

* Sécuriser l’enseignement de la DNL sur les plans réglementaire, linguistique et didactique en veillant à une mise en œuvre adossée aux activités langagières telles que décrites dans le CECRL ;
* s’inscrire dans une démarche pluridisciplinaire et collective, si possible en lien avec le projet d’une école ou d’un établissement ;
* garantir une opérationnalité en termes de gestion de classe, de passation des consignes, de choix documentaires et d’anticipation des/ des remédiations à apporter face aux difficultés potentiellement rencontrées par les élèves dans les cours de DNL ;
* pouvoir concevoir des projets de mobilités physiques et virtuels dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.
* **Constats et recommandations du jury**

**Les dossiers** présentés (non soumis à notation) répondent globalement aux attendus. Ils sont bien structurés et respectent le format de 4 à 5 pages. La majorité d’entre eux s’enrichit de documents iconographiques pertinents – photographies, supports pédagogiques, cartes mentales, productions d’élèves – qui viennent illustrer de manière éclairante le propos développé. Il est toutefois essentiel que ces documents soient systématiquement accompagnés d’une analyse rédigée permettant de les décrire, de les commenter et de les mettre en perspective, en s’appuyant notamment sur les textes de référence.

Les jurys ont noté une hétérogénéité dans le niveau **de prestations orales**. Il convient en premier lieu de souligner la qualité des productions de certains candidats, qui ont non seulement démontré une réelle connaissance des spécificités et des enjeux de l'enseignement d'une DNL en LV, mais également une certaine aisance dans le maniement de langue. Des démarches pédagogiques et des projets porteurs ont ainsi pu être exposés et appréciés par les jurys. Les erreurs ponctuelles relevées chez les candidats admis n'ont pas mis à mal l'intelligibilité du propos. Les démarches de formation personnelle (exposition à la langue par le biais de mobilités, de médias hispanophones, échanges avec le collègue d'espagnol de l'établissement etc.) se sont avérées fructueuses et sont particulièrement recommandées. Les candidats ajournés ont, pour certains, montré un niveau d’expression approximatif voire insuffisant dans les phases de présentation et d’interaction. Les jurys ont relevé des difficultés relatives à la prononciation (accentuation, phonologie, prosodie), aux connaissances lexicales et grammaticales (effets de miroir avec le français, temps du passé, ser et estar, entre autres) ; ainsi que des ruptures syntaxiques. Rappelons qu'un enseignant exerçant dans le cadre de l'enseignement d'une DNL en LV doit être en mesure d’exprimer, de faire exprimer des notions relatives à son champ disciplinaire pour développer l’autonomie langagière des élèves. La maîtrise de la langue espagnole, la capacité à produire une langue fluide et adaptée à a situation d’enseignement, bien que non exclusive et ne visant pas une correction parfaite, conditionne donc l’obtention de la certification.

Outre la **qualité nécessaire de la langue** et dans la perspective d’une amélioration des compétences attendues pour la certification complémentaire en DNL, plusieurs **axes de progression et recommandations** sont également identifiés :

Il est essentiel que les candidats puissent dépasser une approche centrée exclusivement sur l’exposition renforcée à la langue cible. La DNL permet l’acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques : transfert de compétences, lecture critique de documents, questionnement sur les valeurs, traitement différencié des supports, etc. Cette plus-value doit être identifiée, réfléchie et explicitement formulée par le candidat.

Lorsque des partenariats ou des séjours à l’étranger sont mentionnés, les candidats gagneront à exposer comment ces expériences leur ont permis d’acquérir des compétences utiles aux élèves, des compétences professionnelles susceptibles d’être réinvesties dans un projet pédagogique de DNL et des connaissances culturelles sur le/les pays de culture hispanophone.

**Nous recommandons d’adopter lors de l’oral, un positionnement réflexif qui dépasse la reprise du contenu du dossier.** Cette étape est un espace d’expression personnelle permettant d’apporter un éclairage singulier sur la mise en œuvre de la DNL dans le contexte de l’établissement.

Une connaissance fine des cultures espagnole et latino-américaines est attendue, notamment en lien avec les thématiques abordées dans les séquences. Il s’agit d’amener les élèves à se décentrer, en intégrant d’autres perspectives culturelles.

Le candidat doit démontrer une bonne connaissance des références institutionnelles encadrant la DNL : le dispositif SELO (Section Européenne ou de Langue Orientale), le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et l’approche EMILE (Enseignement d’une Matière Intégré à une Langue Étrangère). Ces cadres offrent des repères indispensables pour la conception de séquences pertinentes, progressives et cohérentes avec les attendus nationaux. Une attention particulière doit également être portée à la compréhension des programmes de langue vivante. Cette connaissance est indispensable pour concevoir des séquences DNL qui s’appuient sur des objectifs linguistiques réalistes, en phase avec le niveau des élèves et les compétences langagières attendues à chaque étape du parcours scolaire.

Une dynamique de projets est encouragée, en inter-degrés, dans l’interdisciplinarité ou de mobilité. Le candidat est invité à prendre part ou à impulser des actions pédagogiques en lien avec la DNL, en coopération possible avec les assistants de langue (ALVE), avec les établissements partenaires, ou dans le cadre d’événements culturels et linguistiques. Les coopérations pédagogiques avec le collègue de langue vivante doivent être clairement appréhendées et réfléchies. Il sera de plus intéressant de réfléchir aux moyens de valoriser les actions engagées auprès de la communauté éducative : médias et instances propres à l’école ou à l’établissement, diffusion d’outils ou de productions d’élèves, temps forts. Cela favorisera la projection du candidat dans une DNL active et ancrée dans l’établissement.

* **Conclusion**

Le jury souligne une fois encore l’intérêt réel et croissant manifesté par les enseignants pour la certification complémentaire en DNL, dont l’obtention est conditionnée par une préparation rigoureuse et approfondie de l’épreuve.

L’élaboration d’un projet pédagogique construit en lien avec les besoins des élèves, pensé en équipe et en cohérence avec le projet d’établissement reflète non seulement la motivation du candidat, mais également une compréhension fine des enjeux de la DNL.

Les ressources mises à disposition au niveau académique, ainsi que les formations proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) ou des Plans Départementaux de Formation pour le premier degré offrent aux candidats des repères solides visant à enrichir leur réflexion pédagogique et à les préparer à l’épreuve.

Forts des pistes évoquées plus haut, nous invitons maintenant les futurs candidats à suivre les formations proposées, à s’approprier progressivement les attendus de l’épreuve et à franchir le cap de l’inscription.